

FORMULAIRE DE DEMANDE D'AUTORISATION DE VOIRIE
occupation temporaire du Domaine Public

POUR DÉPÔT DE MATÉRIAUX

Je soussigné(e)..... représentant de l'entreprise.....
sise à.....

☎..... ✉ fax..... ✉ e.mail.....

N° de Siret :

Sollicite une **autorisation de voirie** pour l'occupation temporaire du domaine public pour un dépôt de matériaux à l'adresse suivante :

.....

Pour effectuer les **travaux** suivants :

.....

A compter du..... jusqu'au.....

soit:..... semaines. (durée prévisionnelle)

Caractéristiques du dépôt de matériaux sur le domaine public :

- Type de matériaux:.....
- longueur:.....m
- largeur:.....m soit.....m² au sol.
- hauteur de stockage:.....m

Caractéristiques de mise en place :

- Sur bâche OUI ☐ NON ☐
- Sur palette OUI ☐ NON ☐
- Autres:.....
- Poids total:.....kg/m²

Pièces jointes :

- ☐ -Plan de situation
- ☐ -Plan de masse côté à l'échelle permettant de visualiser l'implantation
- ☐ -Autorisation d'urbanisme (D. T. - P. C.) si nécessaire – N°.....

Le pétitionnaire s'engage à respecter les règlements et textes en vigueur liés à l'occupation du domaine public ainsi que les consignes des Agents de la Direction Voirie, à régler les droits de voirie correspondants, selon la tarification ci-après. Les droits de voirie définitifs seront calculés sur la base des quantités indiquées dans la demande.

Surface occupée (m²)

Durée d'occupation du domaine public (semaines)

Toute demande devra parvenir à la Police Administrative, 5 jours ouvrés avant la date prévue de l'opération.

(Extrait de la Délibération du Conseil Municipal du 21 décembre 2022)

(TARIFICATION 2023)

En cas de dépassement des dates indiquées, une autorisation complémentaire devra être sollicitée et les droits de voirie complémentaires réglés selon les mêmes formes.

En cas de durée ou de surface d'occupation du domaine public inférieure aux prévisions, le montant des droits sera inchangé et aucune réclamation ou demande de dégrèvement ne sera reçue.

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Pour toute redevance inférieure à 15€, la preuve du paiement de cette dernière devra être adressée par mail à police-administrative@salon-de-provence.org afin que l'arrêté puisse vous être délivré.

<i>TAXE</i>	<i>TYPE D'AUTORISATION</i>	<i>MOTIF D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC</i>	<i>OBJET</i>	<i>UNITÉ DE MESURE</i>	<i>TARIF 2023</i>
Droit de voirie et permis de stationnement provisoires	Permission de voirie	Travaux sur le Domaine public <u>sur stationnement matérialisé</u>	Dépôts de matériaux	m ²	2,40€ par jour
Droit de voirie et permis de stationnement provisoires	Permission de voirie	<u>Sur trottoir ou gênant</u>	Dépôts de matériaux	m ²	4,65€ par jour
Frais de dossier			instruction		5€ par dossier

Fait à SALON-DE-PROVENCE, le

Signature du demandeur
(mention lu et approuvé)

A retourner à la Police Administrative - Tél : 04. 90. 44. 89. 62

e-mail : police-administrative@salon-de-provence.org